

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de séance et liste des délibérations

Séance du 19 décembre 2023, 18h00-19h30
Mairie d'Ugine – Salle du conseil municipal

Le comité syndical du SMBVA, légalement convoqué le 12 décembre, s'est réuni le mardi dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, en séance publique à la mairie d'Ugine, salle du Conseil municipal.

CONSEILLERS SYNDICAUX :

Nombre de membres en exercice : 21

Quorum administration générale et carte animation : 11

Présents : 15 dont 10 titulaires, 5 suppléants, 1 délégué représenté

Quorum carte GEMAPI : 10

Présents : 13 dont 9 titulaires, 4 suppléants, 1 délégué représenté

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS

Françoise VIGUET-CARRIN	ARLYSERE	Raymond COMBAZ	ARLYSERE
Raphaël THEVENON	ARLYSERE	Christophe BOUGAULT-GROSSET	CC Pays du Mont Blanc
Colette GONTHARET	ARLYSERE	Laurent SOCQUET	CC Pays du Mont Blanc
Frédéric REY	ARLYSERE	Pierre BESSY	CC Pays du Mont Blanc
Sébastien VIOLI	ARLYSERE	Philippe PRUD'HOMME	CC Sources du Lac d'Annecy

DELEGUES SUPPLEANTS PRESENTS

Claude REVIL BAUDARD	ARLYSERE	Jean-Michel DEROBERT	CC Pays du Mont Blanc
Bernard BRAGHINI	ARLYSERE	Michel LUCIANI	CC Sources du Lac d'Annecy
Daniel DUPRE	ARLYSERE		

DELEGUES REPRESENTES

Umberto DIMASTROMATTEO	ARLYSERE	ayant donné pouvoir à Raymond COMBAZ	
------------------------	----------	--------------------------------------	--

DELEGUES EXCUSES

Umberto DIMASTROMATTEO	ARLYSERE	François RIEU	ARLYSERE
Catherine CLAVEL	ARLYSERE	Christian FRISON-ROCHE	ARLYSERE
Bérénice LACOMBE	ARLYSERE	Jean-Pierre CHATELLARD	CC Pays du Mont Blanc
Ghislaine JOLY	ARLYSERE	Philippe ROISINE	CC Vallées de Thônes

Christian EXCOFFON	ARLYSERE	Sébastien SCHERMA	CC Sources du Lac d'Annecy
Christelle MOLLIER	ARLYSERE		
DELEGUES ABSENTS			
Franck PACCARD	CC Vallées de Thônes		

Table des matières

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023	3
COMMUNICATIONS / ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNES AU PRESIDENT	3
DECISION N°2023-09 DU 31/10/23 – GEMAPI – ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA REALISATION D'UN LEVE TOPOGRAPHIQUE DE L'ARRONDISSEMENT MEDIANE ACCOMPAGNE DE REPRESENTATIONS PHOTOGRAPHIQUES DES PROFILS OBJECTIFS	3
DECISION N°2023-10 DU 23/11/23 – GEMAPI – ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION SEDIMENTAIRE DU NANT PUGIN ET DU NANT CROEX A UGINE	3
COMMUNICATIONS : RAPPORT SOCIAL UNIQUE	3
COMMUNICATIONS :	3
FINANCES	4
N°23-52 : ADMINISTRATION GENERALE – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°3 AU BUDGET DU SMBVA	4
N°23-53 : ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET PRIMITIF 2024	4
N°23-54 : GEMAPI - REPARTITION DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2024 LIEES A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI	6
N°23-55 : ADMINISTRATION GENERALE - PARTICIPATION DES MEMBRES 2024	8
RESSOURCES HUMAINES	8
N°23-56 : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS	8
N°23-57 : RESSOURCES HUMAINES - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES INTERCOMMUNAL (COSI) – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2024 - VERSEMENT DE SUBVENTION	9
OPERATIONS	10
N°23-58 : GEMAPI – TRAVAUX DE REMISE EN ETAT POST CRUE DES 15 NOVEMBRE, 30 NOVEMBRE ET 11 DECEMBRE 2023 - DEMANDE DE SUBVENTION	10
N°23-59 : ANIMATION - DEMANDE DE SUBVENTION SUR LES POSTES DEDIES A LA PHASE D'ETUDES PREALABLES AU PAPI ARLY – ANNEE 2024	11
N°23-60 : GEMAPI – ETUDE DE FAISABILITE DE L'AMENAGEMENT DE LA CONFLUENCE DU NANT TRAVERSIER ET DU DORON A QUEIGE – DEMANDE DE SUBVENTIONS	11
N°23-61 : GEMAPI – REALISATION D'UNE ETUDE DE DIMENSIONNEMENT DE LA PLAGE DE DEPOT DU BERSEND A BEAUFORT-SUR-DORON – DEMANDE DE SUBVENTIONS	12
N°23-62 : GEMAPI – ETUDE D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ECOULEMENTS SUR LE RUISSEAU DE LA PIERRE A BEAUFORT-SUR-DORON – DEMANDE DE SUBVENTIONS	14
N°23-63 : ADMINISTRATION GENERALE – DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION DU COMITE SYNDICAL	15
POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS	16
1/ BILAN DES 3 CRUES : 14 NOVEMBRE, 30 NOVEMBRE ET 11 DECEMBRE 2023	16

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Colette Gontharet est désignée secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS / Arrêtés et décisions pris en vertu des délégations données au Président

Décision n°2023-09 du 31/10/23 – GEMAPI – Attribution du marché relatif à la réalisation d'un levé topographique de l'Arrondine médiane accompagné de représentations photographiques des profils objectifs

Cette étude est confiée à l'entreprise HYDRETUDES Alpes du Nord située P.A Alpespace - Bât Saturne – 112, voie Albert Einstein - 73800 PORTE-DE-SAVOIE pour un montant de 3 694 € HT, soit 4 432.80 € TTC.

Décision n°2023-10 du 23/11/23 – GEMAPI – Attribution du marché relatif à l'élaboration d'un plan de gestion sédimentaire du Nant Pugin et du Nant Croex à Ugine

Cette prestation est confiée à l'entreprise Eaux, Torrents et Rivières de Montagne (ETRM) située 581, route du Mont Carmel – chef-lieu 73 700 LES CHAPELLES. Le montant de la prestation est fixé à 28 000 € HT, soit 33 600 € TTC.

COMMUNICATIONS : rapport social unique

Le comité syndical est informé que le rapport social unique 2022 est disponible.

COMMUNICATIONS :

Point sur la trésorerie : au 19/12/23, la trésorerie s'élève à : 146 307,98 €.

Présentation de Pascal Beigbeder, chargé d'études prévention des inondations, qui a intégré l'équipe du SMBVA en août dernier.

N°23-54 : **GEMAPI** - Répartition des dépenses de l'exercice 2024 liées à l'exercice de la compétence GEMAPI

Rapporteur : Raymond Combaz

Conformément aux statuts du SMBVA et à l'article 13.2 relatif à la répartition des contributions liées à la compétence optionnelle GEMAPI,

Conformément à la programmation d'actions 2024 et au budget primitif 2024,

La répartition des dépenses liées à la compétence GEMAPI est définie, chaque année lors du vote du budget, par délibération du comité syndical.

Il est retenu, dans l'article 13.2 des statuts du SMBVA, le principe selon lequel les contributions de chaque membre devront prendre compte à la fois le lieu de l'implantation de l'ouvrage ou de la réalisation de l'action ainsi que l'intérêt desdits ouvrages et/ou actions pour les membres.

Ces contributions se feront en fonction de l'avancement des opérations et après déduction des subventions attribuées au SMBVA.

Pour la programmation 2024, il est proposé de répartir les dépenses des différentes opérations comme indiqué dans le tableau suivant :

Opération	Répartition de la participation des EPCI pour la carte GEMAPI
Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau sur le bassin versant Arly – programmation 2024	
Restauration, entretien des boisements de berges sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre CC Pays du Mont Blanc (Megève et Praz-sur-Arly),	CC Pays du Mont Blanc
Restauration, entretien des boisements de berges sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre CC Vallées de Thônes (Serraval et du Bouchet Mont-Charvin)	CC Vallées de Thônes
Restauration, entretien des boisements de berges sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre ARLYSERE	ARLYSERE
Travaux de lutte contre la propagation des invasives sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre CC Pays du Mont Blanc (Megève et Praz-sur-Arly)	CC Pays du Mont Blanc
Travaux de lutte contre la propagation des invasives sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre ARLYSERE	ARLYSERE
Travaux de lutte contre la propagation des invasives sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre CC Vallées de Thônes (Serraval et du Bouchet Mont-Charvin)	CC Vallées de Thônes
Travaux de curage sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre CCPMB : Megève et Praz sur Arly	CC Pays du Mont Blanc
Travaux de curage sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre ARLYSERE	ARLYSERE
Travaux de curage sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre CCVT	CC Vallées de Thônes
Travaux d'urgence post crues - ARLYSERE	ARLYSERE
Travaux d'urgence post crues - CCPMB	CC Pays du Mont Blanc
Travaux d'urgence post crues - CCVT	CC Vallées de Thônes
Entretien d'ouvrages hydrauliques ou systèmes d'endiguement sur les communes du bassin versant situées sur le périmètre ARLYSERE	CA ARLYSERE

Opération	Répartition de la participation des EPCI pour la carte GEMAPI
PAPI – programme d'action et de prévention des inondations – phase d'études préalables	
Maitrise d'œuvre restauration de la confluence du Nant Bruyant	CA ARLYSERE
Travaux de restauration de la confluence du Nant Bruyant	CA ARLYSERE
Plan d'aménagement du canal Lallier : Etude pré opérationnelle de restauration du canal Lallier	CA ARLYSERE
Etude de réduction des risques d'inondation et proposition d'aménagements du cône de déjection du Grand Nant de Villard à Villard sur Doron	CA ARLYSERE
Plan gestion sédimentaire du Nant Pugin / Nant Croex	CA ARLYSERE
Travaux de confortement d'urgence Nant Pugin	CA ARLYSERE
Etude d'aménagement du Nant de Cruet, affluent de l'Arly à Albertville	CA ARLYSERE
Etude de faisabilité de l'aménagement de la confluence du Nant Traversier et du Doron à Queige	CA ARLYSERE
Etude de dimensionnement de la plage de dépôt du Bersend à Beaufort sur Doron (AVP/PRO/DLE)	CA ARLYSERE
Etude d'amélioration des écoulements sur le ruisseau de la Pierre à Beaufort sur Doron	CA ARLYSERE
Gestion sédimentaire - travaux de curage Bersend	CA ARLYSERE
Maitrise d'œuvre mission restauration de l'Arly à Prariand	CC Pays du Mont Blanc
Travaux de restauration de l'Arly à Prariand	CC Pays du Mont Blanc
Plan d'aménagement du Glapet - tranche 1 - étude centre Bourg / plage dépôts amont	CC Pays du Mont Blanc
Etude de faisabilité de la restauration des nants Riglard et Nant Allard à Megève	CC Pays du Mont Blanc
Travaux de réhabilitation des décharges du Nant des Essertets	CC Pays du Mont Blanc
Etudes pré-opérationnelles relatives aux travaux de réhabilitation des décharges de l'Arly à Megève sous le Meu	CC Pays du Mont Blanc
Plan d'action en faveur des zones humides	
Travaux de restauration du plan d'action stratégique des zones humides de Praz-sur-Arly	CC Pays du Mont Blanc
Travaux de restauration du plan d'action stratégique des zones humides de Megève	CC Pays du Mont Blanc

>>>>>>>><<<<<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide :

- **de valider la répartition des dépenses par EPCI pour le calcul des participations 2024 au titre de la carte de compétence GEMAPI,**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/12/2023

OPERATIONS

N°23-58 : **GEMAPI** – Travaux de remise en état post crue des 15 novembre, 30 novembre et 11 décembre 2023 - demande de subvention

Rapporteur : Raphaël Thevenon

Au cours des mois de novembre et décembre 2023, 3 crues fortes, à très fortes, ont touchées le bassin versant. Ces épisodes successifs se sont tous inscrits dans un contexte de perturbations importantes générant des précipitations fortes associées à un redoux, générant une fonte du manteau neigeux et entraînant une forte saturation des sols.

En conséquence les cours d'eau ont fortement réagi, en mobilisant des quantités importantes de matériaux et en se déplaçant latéralement, générant des érosions, des engravements et des débordements. L'enchaînement de ces 3 épisodes n'a fait qu'aggraver les dommages sur certains secteurs.

Les occurrences de crue de ces 3 épisodes sont les suivantes :

	Arly au pont de Fer	Chaise au pont de Soney	Doron à Villard-sur- Doron	Arly à Pallud (aval confluence du Doron)
Crue du 15/11/23	222 m3/s Cinquantennale	51 m3/s Vicennale	84 m3/s Cinquantennale	451 m3/s Vicennale
Crue du 30/11/23	86 m3/s Biennale	25 m3/s Biennale	Donnée indisponible	196 m3/s Inférieure à biennale
Crue du 11/12/23	131 m3/s Quinquennale	47.2 m3/s Vicennale	67,3 m3/s A déterminer	333 m3/s Quinquennale

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, le SMBVA a engagé des travaux de remise en état post crues sur l'ensemble du bassin versant.

Le montant des travaux de remise en état à lancer par le SMBVA s'élève à 757 400 € TTC , répartis de la façon suivante :

- 205 400 € TTC pour la fin de l'année 2023,
- 552 000 € TTC de travaux à engager au printemps 2024, compte tenu de la saison hivernale

Ces montants sont indicatifs et sont susceptibles d'évoluer avec les dommages de la crue du 11/12. Le récapitulatif des travaux à engager est présenté en séance. Il sera joint aux dossiers de demande de subventions.

Ainsi, il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat, des Départements, de la Région AURA dans le cadre de ces travaux post crue.

>>>>>>><<<<<<<<<<<<

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide :

- **D'approuver le projet et son contenu,**
- **D'approuver le plan de financement de l'opération mentionnée ci-dessus,**
- **De solliciter les subventions auprès du Département de la Savoie, du Département de la Haute Savoie, de l'Etat au titre de la dotation de solidarité, du Fonds Vert, de la Région Auvergne Rhône Alpes ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,**
- **De solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,**
- **D'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Delibération transmise au représentant de l'Etat le 21/12/2023

N°23-59 : ANIMATION - Demande de subvention sur les postes dédiés à la phase d'études préalables au PAPI Arly – année 2024

Rapporteur : Françoise Viguet-Carrin

Dans le cadre de la phase d'études préalable au programme d'action et de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Arly, il est possible de solliciter des subventions auprès de l'Etat, sur les postes dédiés à cette mission.

Pour l'année 2024, les missions dédiées sont les suivantes :

- Animation, coordination de actions inscrites en 2024,
- Mise en œuvre des études inscrites sur l'année 2024, sous maîtrise d'ouvrage du SMBVA,
- Constitution et réunion du comité technique et comité de pilotage,
- Préparation, des décisions du syndicat relatives à la mise en œuvre des actions (délibérations et exécution budgétaires, ...)

Le plan de financement suivant est proposé :

DEPENSES		Montant
Postes dédiés à la mission phase d'études préalable au PAPI – salaires et charges – année 2024		130 000 €
RECETTES	Taux	Montant
Etat – FPRNM	50%	65 000 €
Etat – Fonds vert	10%	13 000 €
Autofinancement SMBVA	40%	52 000 €
TOTAL		130 000 €

>>>>>>>>>>>><<<<<<<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver l'opération et le plan de financement mentionné ci-dessus,**
- **D'autoriser M. Le Président à solliciter les subventions pour cette opération auprès de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), du Fonds vert, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,**
- **D'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/12/2023

N°23-60 : GEMAPI – Etude de faisabilité de l'aménagement de la confluence du Nant Traversier et du Doron à Queige – Demande de subventions

Rapporteur : Raphaël Thevenon

Considérant le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 6.10 du PEP PAPI concernant l'étude de faisabilité de l'aménagement de la confluence du Nant Traversier et du Doron à Queige, le contexte de l'opération est rappelé.

Le Nant Traversier est un affluent rive gauche du Doron sur la commune de Queige. Il draine le versant Nord du Mirantin dans le massif du Beaufortain

Le Nant Traversier ne dispose d'aucune zone de régulation avant sa confluence avec le Doron qui est très restreinte. En 1992, une lave torrentielle a occasionné des dégâts sur le cône de déjection et barré le lit du Doron entraînant des débordements à l'amont et la fermeture de la RD 925. Le hameau de Villarasson reste encore très exposé à ce torrent.

Par ailleurs, le Doron est canalisé au niveau de la confluence par des ouvrages digues limitant son expansion et des terrasses sont en cours de fixation du fait de la dynamique amoindrie. Le pont de Bonnacine est ainsi exposé de même que la RD 925 en cas d'obstruction de la confluence par les laves du Nant Traversier.

Cette étude portera sur la réduction des risques d'inondations avec propositions d'aménagements visant à diminuer la vulnérabilité du site. Plusieurs projets devront être proposés (plage de dépôt, reprise des busages existants, parcours à moindre dommage...) avec une grille d'analyse qui permettra d'estimer les coûts et bénéfices des pistes proposées.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant HT
Etude de réduction des risques d'inondations et propositions d'aménagement <i>Section d'investissement</i>		15 000 €
Total		15 000 €
RECETTES		
Etat - FPRNM	50%	7 500 €
Etat – Fonds Vert	10%	1 500 €
Département de la Savoie		à déterminer
SMBVA - autofinancement	40%	6 000 €
Total		15 000 €

La participation du Département reste à définir est viendra en déduction de la part d'autofinancement du SMBVA.

>>>>>>><<<<<<<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver l'opération et son plan de financement,**
- **de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), du Fonds vert, du Département de la Savoie ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,**
- **de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/12/2023

N°23-61 : GEMAPI – Réalisation d'une étude de dimensionnement de la plage de dépôt du Bersend à Beaufort-sur-Doron – Demande de subventions

Rapporteur : Raphaël Thevenon

Considérant le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Un point sur les autres dossiers en cours est fait en séance.

1/ Bilan des 3 crues : 14 novembre, 30 novembre et 11 décembre 2023

3 crues en moins d'un mois :

- Perturbations de flux d'ouest,
- Cumuls de précipitations important depuis octobre,
- Accompagnées de redoux en altitude,
- Dans un contexte de saturation des sols,
- Fonte du manteau neigeux (moins présent lors de la crue du 15/11, mais plus présent au cours de la crue du 11/12),
- Cumul de 3 crues successives.

Ces 3 épisodes sont caractérisés de la façon suivante :

- 15/11 – crue d'occurrence cinquantennale de l'Arly dans les gorges et sur le Doron de Beaufort et crue d'occurrence vicennale sur la Chaise et l'Arly aval,
- 30/11 – crue d'occurrence biennale sur l'ensemble du bassin versant,
- 12/11 -crue d'occurrence quinquennale sur l'Arly et vicennale sur la Chaise.

A retenir sur l'ensemble et cumul des 3 épisodes, 3 crues morphogènes ont conduit à une mobilité importante des cours d'eau :

- Réouverture des lits – regains en largeur par érosions latérales : regain d'espace sur zones remblayées, impacts des voiries et réseaux à proximité des cours d'eau,
- Mobilisation du stock de matériaux (du fait des débits et durée des crues): engravement de certains tronçons (dépôts de matériaux), incision de certains tronçons,
- Concomitance avec glissements de terrains (saturation des sols et glissement dans les cours d'eau et sapement des pieds de glissement par les cours d'eau), genèse de laves et crues torrentielles (Bersend, Nant Pelloux), dévoiement du lit des cours d'eau (Bossonaz, ...), formations d'embâcles (Chaise au Bouchet)

Près de 90 sites impactés sur le bassin versant et 35 faisant l'objet de travaux de remise en état post crue par le SMBVA.

Comme indiqué dans la délibération précédente, le montant des travaux de remise en état à lancer par le SMBVA s'élève à 757 400 € TTC, répartis de la façon suivante :

- 205 400 € TTC sur des travaux post crue engagés d'ici la fin de l'année 2023,
- 552 000 € TTC de travaux à engager au printemps 2024, compte tenu de la saison hivernale

Ces montants sont indicatifs et sont susceptibles d'évoluer avec les dommages de la crue du 11/12.

Les différents secteurs impactés sont présentés (voir présentations et photos).

Les observations suivantes sont faites :

Frédéric Rey souligne les nombreux glissements de terrains affectant les berges de l'Arly sur le secteur Panloup et ZA Gedimat (amont de Flumet), générant de nombreuses érosions de berges et des apports de bois massifs (glissés des berges ou charriés par l'Arly lors des crues).

Les zones remblayées et confortées conduisent également à des érosions importantes sur les berges opposées avec des pertes de terrain significatives pour les propriétaires, plusieurs cas sur l'Arly entre Megève et Flumet.

Raymond Combaz précise que le Doron à Queige s'est considérablement élargi, sur le secteur de la base de loisirs, en générant des érosions considérables (perte de 10m de terrains) et limitant de fait, les débordements (stade partiellement inondé). Des quantités importantes de bois ont transité lors des crues compte tenu des érosions de berges, formant des embâcles sous les ponts (Bleuets). Les culées du pont de Bonnecine ont également été touchées.

Sur le bassin du Doron, Raymond Combaz précise que d'après les témoignages locaux, une crue d'une telle ampleur n'a plus été connue depuis l'installation des barrages dans le Beaufortain. Ces barrages capacitifs, même s'ils n'ont pas cette fonction, permettent de tamponner les crues. Il serait intéressant de récupérer des données concernant les volumes stockés dans les barrages lors de ces crues.

Christian Frison Roche ajoute qu'il est constaté lors des crues l'effet tampon des barrages, situées sur les branches suivantes :

- Doron en aval du barrage de Roselend et de la Girotte,
- Poncellamont en aval du barrage de St Guérin,

Par contre, la branche de l'Argentine au niveau d'Arêches et du Planay est plus exposée, pour des événements similaires.

Frédéric Rey souligne également l'impact de l'imperméabilisation des sols sur production des eaux de ruissellement qui aggravent les crues, avec des niveaux d'eau augmentant rapidement. De nombreuses alternatives se développent pour permettre des aménagements adaptés : stockage eaux pluviales, revêtements perméables des parkings, ...

La question et les difficultés de la gestion des matériaux issus de travaux d'urgence est également abordée (zones de stockage, revalorisation,).

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19h30.

Ugine, le 21 décembre 2023

La secrétaire de séance,

Le Vice-Président,
Pour le président empêché

Colette Gontharet,

Christophe Bougault-Grosset,

